



HAL
open science

Sur la polysémie et la synonymie de negare

Jean-François Thomas

► **To cite this version:**

Jean-François Thomas. Sur la polysémie et la synonymie de negare. *Revue de Linguistique Latine du Centre Alfred Ernout (De Lingua Latina)*, 2016, 14. hal-03368018

HAL Id: hal-03368018

<https://hal.sorbonne-universite.fr/hal-03368018v1>

Submitted on 6 Oct 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Sur la polysémie et la synonymie de *negare*

Jean-François THOMAS
(Université Paul Valéry Montpellier, Centre A. Ernout)
jean-francois.thomas@univ-montp3.fr

RESUME

Au-delà des traductions habituelles de *negare*, il s'observe une évolution des emplois et des constructions qui conduit à s'intéresser au fonctionnement de la polysémie. À celle-ci est étroitement liée la question de la synonymie car tous les sens de *negare* n'apparaissent pas ou pas avec la même fréquence dans les autres verbes du champ lexical, et la comparaison des termes dégage, derrière des équivalences sémantiques évidentes, des nuances assez nettes.

Mots-clefs : négation; performatif; syntaxe; polysémie interne et externe ; degrés de synonymie

SUMMARY

Over and above the usual translations of *negare*, there is a progression in usage and constructions that raises the question of how polysemy functions. This is closely bound up with the subject of synonymy, as not all the meanings of *negare* are found for the other verbs in the lexical field, or at least not with the same frequencies, and comparison between terms discloses, behind certain obvious semantic equivalences, some fairly clear shades of meaning.

Key-words: negation; performative; syntax; internal and external polysemy; degrees of synonymy

1. INTRODUCTION

Le verbe *nĕgāre* occupe une place particulière dans les travaux de linguistique latine car lors du développement des recherches sur

l'énonciation durant les années 1960, il a été présenté par Benveniste (1966 : 279), au terme d'une analyse restée célèbre, comme un exemple de ces verbes délocutifs, c'est-à-dire battis morphologiquement sur une séquence de discours (x) et ayant pour sens « dire (x) », en sorte que *nĕgāre* signifie au propre « dire *neg* ». À plusieurs reprises, Michèle Fruyt a montré les difficultés de l'analyse de Benveniste et elle le considère, ainsi que d'autres verbes, comme « s'apparentant davantage aux procédés de désignation employés par les verbes dénominatifs dé-substantivaux » (1997 : 64 ; 2008 : 8). La conséquence n'est pas négligeable sur le plan sémantique. Rapproché des dénominatifs, il relève à la fois du dire et du faire dans l'emploi performatif et en dehors de celui-ci, ce qui donne une base à la polysémie « dire que ne pas – nier l'existence de » et « refuser ». Le problème est double. Il s'agit d'explicitier la différence de sens entre les deux valeurs au-delà de la dualité des traductions, par une comparaison des contextes et des syntaxes, afin de mesurer les points communs et les différences entre les actes de nier et de refuser. D'autre part, le verbe *negare* est au cœur d'un système lexical. Il est la base d'un ensemble de préverbes et de dérivés qui font l'objet d'une notice dans le *DHELL*¹. *Negare* se trouve aussi au centre d'un réseau de termes qui n'appartiennent pas à son groupe morfo-sémantique, mais qui paraissent 'synonymes'. La polysémie et la synonymie sont en fait ici étroitement liées, car les deux valeurs fondamentales de *negare* ne sont pas forcément présentes ou présentes avec la même fréquence dans les autres termes du champ lexical. L'enjeu est en somme de mesurer différentes représentations linguistiques de l'acte de nier et de l'acte de refuser par la comparaison des contextes, des constructions syntaxiques et des applications référentielles, une démarche qui bien sûr se doit de ne pas systématiser les tendances observées. L'étude porte sur le latin préclassique et classique, de Plaute à Tacite et Pline le Jeune. D'une manière plus large, il s'opère quelques évolutions sémantiques assez importantes entre les étymons latins et les formes françaises².

2. LA POLYSEMIE DE *NEGARE*

Les constructions syntaxiques et les contextes mettent en évidence une polysémie assez marquée qui en plus présente une certaine évolution sur le temps long, car tous les emplois ne sont pas attestés dès Plaute.

2. 1. L'emploi performatif

¹ cf. J.-F. THOMAS (2014)

² Les traductions avec nom d'auteur sont empruntées à la CUF. La mention P. Grimal pour les traductions de Plaute renvoie à son livre, P. Grimal, *Plaute. Théâtre complet*, Paris, Gallimard, 1991.

À la première personne, *nego*, performatif, signifie « je refuse » :

(1) Plaut. *Stich.* 182 :

Nulli negare soleo, siquis me essum uocat

« Je ne refuse jamais si l'on m'invite à manger » (trad. A. Ernout)

mais il est plus fréquent pour « je dis non » :

(2) Plaut. *Poen.* 777-778 :

AG. *Negasne apud te esse aurum nec seruom meum ?*

LY. *Nego ; et negando, si quid refert, rauio.*

« Agorastoclès. Tu dis que ni mon or, ni mon esclave ne sont chez toi ?

– Leloup. Je dis non, et en disant non, s'il le faut, j'irai jusqu'à perdre la voix. »

Aux autres personnes verbales, l'assertion négative n'est plus un acte de parole, mais un objet de discours, ce qui s'observe encore sur la scène théâtrale pour commenter la réaction d'un personnage :

(3) Plaut. *Poen.* 181-183 :

Rogato seruos ueneritne ad eum tuos.

Ille me censebit quaeri ; continuo tibi

negabit. [...]

« Demande-lui si ton esclave est venu chez lui. Il pensera que c'est moi que l'on cherche ; il te dira non aussitôt. »,

sans être exclu d'autres types de textes comme le traité philosophique où le parallèle *ait – negat* sert à focaliser l'opposition entre deux thèses :

(4) Cic. *off.* 3, 91 : *Quaerit etiam : '[...]'. Diogenes ait, Antipater negat, cui potius assentior.*

« Il pose encore cette question : '[...]'. Diogène dit oui, Antipater dit non, avec qui de préférence je suis plutôt d'accord. »

En disant *nego*, le je s'oppose à l'opinion implicite ou explicite de l'interlocuteur, tandis que celui qui dit *negas* ou *negat* fait part d'un refus, d'une dénégation émanant d'un autre que lui-même. C'est la distinction désormais classique entre la valeur performative et la dissociation énonciative³.

2. 2. Les deux constructions de *negare* en latin préclassique « dire que ne pas, nier »

Au sens de « nier, dire que ne pas », le latin préclassique connaît deux constructions. Très fréquente est la proposition infinitive dont l'originalité

³ cf. A. ORLANDINI et P. POCETTI (2010 : 455).

est bien connue puisque la négation porte non pas sur le verbe, mais sur la proposition subordonnée complément⁴. Le procès exprimé dans l'infinitive se situe bien plus souvent dans le présent⁵ que dans le passé⁶ et dans le futur⁷. Cette prééminence du présent est évidemment liée à l'immédiateté du dialogue théâtral, où prend aussi toute sa signification la performativité de *nego*. *Negare* est aussi parfois accompagné d'un pronom neutre renvoyant à une situation explicitée en contexte pour en nier l'existence :

(5) Plaut. *Amph.* 758-761 :

AL. [...] *Tun te abisse hodie hinc negas ?*

AM. *Nego enim uero et me aduenire nunc primum aio ad te domum.*

AL. *Obsecro, etiamne hoc negabis, te auream pateram mihi dedisse dono hodie, qua te illi donatum esse dixeras ?*

« Alcmène. Et toi tu dis que tu n'es pas parti d'ici aujourd'hui ? --- Amphitryon. Oui certes, je le nie et j'affirme que je rentre maintenant pour la première fois à la maison auprès de toi. --- Alcmène. S'il te plait, nieras-tu aussi que tu m'as fait présent aujourd'hui d'une coupe d'or, qu'on t'a donnée là-bas, m'as-tu dit ? »

Avec un pronom interrogatif, c'est un segment de la réalité dont la négation est envisagée. Cela arrange bien les affaires du sujet, en l'occurrence le *seruus currens* qui a tout intérêt à nier une partie de cette réalité que ses rivaux ne connaissent que trop bien :

(6) Plaut. *Cap.* 534-535 :

Nunc enim uero ego occidi ; eunt ad te hostes, Tyndare.

Quid loquar ? quid fabulabor ? quid negabo aut quid fatebor ?

« Cette fois, je suis mort ; l'ennemi marche sur toi, Tyndare. Que dire ? que raconter ? que faut-il nier ou bien avouer ? » (trad. A. Ernout)

⁴ C. TOURATIER (1994, 447)

⁵ Plaut. *Amph.* 433-434 :

ME. *Quid nunc ? uincon argumentis, te non esse Sosiam ?*

SO. *Tu negas me esse ? [...]*

« Mercure. Eh bien ! t'ai-je convaincu que tu n'es pas Sosie ? --- Sosie. Tu soutiens que ce n'est pas moi ? » (trad. A. Ernout)

⁶ Plaut. *Most.* 1083 :

[...] *an negauit sibi datum argentum, obsecro ?*

« [...] a-t-il dit par hasard qu'on ne lui avait pas donné d'argent, je te prie ? »

⁷ Plaut. *Pseud.* 1314, à propos de l'argent convenu :

At negabas daturum esse te mihi [...]

« Tu disais pourtant que tu ne me le donnerais pas. »

Plaut. *Cas.* 323-324 :

Negauit enim ipsi me concessurum Ioui,

si is mecum oraret. [...]

« Je lui ai en effet répondu que, même s'il m'en priait, je ne la céderais pas à Jupiter lui-même. »

2. 3. Les constructions de *negare* de Cicéron à Tacite (« dire que ne pas, nier »)

Toujours au sens de « dire que ne pas, nier », s'opère en latin classique au sens large, une diversification des constructions. Le complément à l'accusatif n'est plus seulement une infinitive ou un pronom mais ce peut être, plus rarement il est vrai, un substantif à l'accusatif⁸. Quant au passif, absent chez Plaute et Térence, il se développe ensuite surtout quand le verbe est construit avec une proposition infinitive⁹, mais il existe aussi quelques exemples de *negari* avec un substantif comme sujet :

(7) Cic. *Caecin.* 32 :

Est haec res posita, quae ab aduersario non negatur [...]

« Voici ce fait établi, qui n'est pas nié par l'adversaire [...] » (trad. A. Boulanger)

Des compléments sous forme de substantifs, une passivation, tout cela témoigne d'une avancée de *negare* dans la voie de la transitivation. Ce fait se rattache à un phénomène plus général, le latin est une langue transitivante¹⁰.

Toujours au sens de « dire que ne pas », il existe une seule occurrence de *negare quin* :

(8) Liv. 40, 36, 2 : *Itaque negare non posse quin rectius sit etiam ad pacatos barbaros, nondum satis assuetos imperio, exercitum mitti.*

« Aussi ne pouvait-il nier qu'il était plutôt opportun d'envoyer une armée contre des barbares qui, même s'ils étaient pacifiés, n'étaient pas encore suffisamment accoutumés à la souveraineté romaine. » (trad. Chr. Guillard)

2.4. *Negare* « refuser »

⁸ Cic. *Verr.* 2, 1, 90 : [...] *tamen hoc tantum facinus non modo negare interrogati, sed ne producti quidem reticere poterunt [...]* « [...] et cependant, si on les interroge, non seulement ils ne pourront pas nier un forfait aussi grave, mais même, sans être produits comme témoins, ils ne pourront le passer sous silence [...] »

Cic. *Caecin.* 44 : *Potestis igitur principia negare, cum extrema conceditis ?* « Pouvez-vous nier les prémisses quand vous accordez les conséquences ? » (trad. A. Boulanger)

⁹ Cic. *inv.* 1, 80 : [...] *aut si id quod raro fit fieri omnino negatur, ut Curio pro Fulvio : 'Nemo potest uno aspectu neque praeteriens in amorem incidere'.* « [...] ou si l'on prétend qu'un fait qui se produit rarement ne se produit jamais, comme le fit Curion dans le plaidoyer pour la défense de Fulvius : 'Personne ne peut tomber amoureux au premier coup d'œil et en passant'. » (trad. G. Achard)

¹⁰ cf. G. SERBAT (1996 : 221-222)

L'emploi est attesté dès Plaute pour signifier que le sujet X refuse de faire lui-même quelque chose. Le verbe se construit avec l'infinitif :

(9) Plaut. *Cas.* 697-699 :

PAR. *Nemo audet prope accedere.*

LY.

Exoret.

PAR.

Orat ;

*negat ponere alio modo ullo profecto,
nisi se sciat ulico non datum iri.*

« Pardalisque. Personne n'ose l'approcher. --- Lysidame. Qu'elle lui adresse des prières. --- Par. Elle essaie, mais l'autre refuse de déposer les armes, sauf si elle est sûre qu'on ne la donnera pas au fermier. »
(trad. P. Grimal),

et la structure perdure¹¹.

Une diversification s'opère ensuite car le verbe s'utilise pour signifier que le sujet X n'admet pas que Y ait la possibilité de faire quelque chose. Y est exprimé par un complément au datif, tandis que la chose refusée est représentée par un accusatif qui prend d'abord la forme d'un pronom :

(10) Cic. *Planc.* 84 : [...] *miseris et laborantibus negare nihil possumus.*

« [...] nous ne pouvons rien refuser à des malheureux dans l'embarras. » (trad. P. Grimal)¹²,

avant d'être un substantif aux débuts de l'époque impériale :

(11) Verg. *ecl.* 10, 3 : [...] *Neget quis carmina Gallo ?*

« Qui pourrait refuser des vers à Gallus ? »¹³.

Comme pour « nier l'existence de », le complément est d'abord un pronom, puis un nom, lequel fonctionne comme accusatif cod en devenant sujet du passif :

(12) Liv. 10, 5, 12 : *Pax negata, induitiae biennii datae.*

« La paix leur fut refusée, on leur accorda une trêve de deux ans. »

¹¹ Ov. *epist.* 3, 40 :

quae dare debueras, accipere illa negas.

« ce que tu aurais dû donner, tu refuses de le recevoir. »

¹² De même Cic. *Att.* 4, 1, 7 : *Nihil Pompeio postulanti negavit* « À Pompée qui présenta ses demandes, il ne refusa rien. » ; *Att.* 7, 17, 2 ; *Phil.* 8, 25.

¹³ Ov. *met.* 7, 832-833, à propos de Procris :

*Saepe tamen dubitat speratque miserrima falli
indicioque fidem negat [...]*

« Souvent cependant elle doute, elle espère, au comble du malheur, qu'on la trompe, elle refuse de croire à la dénonciation [...] » De même Liv. 10, 5, 2 ; 26, 21, 3 ; Sen. *epist.* 78, 22.

La chose refusée à quelqu'un s'énonce aussi par une proposition en *quin*, mais il n'existe qu'une occurrence de *non alicui negare quin* « ne pas refuser à quelqu'un de » :

(13) Nep. *Dion* 2, 2, à propos de Denys : *Qui quidem, cum Platonem Tarentum uenisse fama in Siciliam esset perlata, adulescenti negare non potuit quin eum accerseret, cum Dion eius audiendi cupiditate flagraret.*
« Aussi quand se fut répandu dans toute la Sicile que Platon était arrivé à Tarente, il ne put refuser au jeune homme de l'appeler à le voir, Dion brûlant du désir de l'entendre. »

La chose refusée peut être aussi exprimée par une subordonnée, qui plus est une subordonnée infinitive. Lorsqu'Athéna s'adresse à Jupiter : Sil. 9, 528 sq. :

(14) *Quantos Gradius fluctus in Punica castra,
respice, agit quantisque furens se caedibus implet !
Nunc, quaeso, terris descendere non placet Irim ?
[...] lumen alumnae
Hannibalem Libyae pelli florentibus annis
uita atque exstingui primordia tanta negabam.*

Les paroles d'Athéna sont une prière pour inciter Jupiter à ne pas envoyer Iris, déesse de la vengeance, en sorte que *Hannibalem pelli uita negabam* ne relève pas du constat : « je disais qu'Hannibal ne perdait pas la vie », mais d'une opposition face à une situation qui menace : « je refusais qu'Hannibal perdît la vie »¹⁴. Cet emploi existe dans les dernières décennies du 1^{er} siècle ap. JC chez les poètes comme Silius Italicus, mais aussi chez les prosateurs :

(15) Tac. *hist.* 4, 65, 4 : *Sic lenitis Tencteris legati ad Ciuilem ac Veledam missi cum donis cuncta ex uoluntate Agrippinensium perpetrare ; sed coram adire adloquique Veledam negatum.*
« Les Tenctères ainsi calmés, une délégation fut envoyée à Civilis et à Véléda, avec des présents, et elle obtint tout ce que souhaitaient les habitants de Cologne, mais on lui refusa d'être reçue par Véléda et de lui parler. » (trad. J. Hellegouarc'h, CUF)¹⁵.

¹⁴ « Quels flots Gradius pousse contre le camp punique – retourne-toi, regarde – et de quels carnages se repaît sa fureur ! Maintenant, je t'en prie, ne te décides-tu pas à faire descendre Iris sur la terre ? [...] c'est la lumière de la Libye, ma nourrice, c'est Hannibal dont je refusais qu'il perdît, dans la fleur de ses années, la vie et qu'on laissât s'éteindre de si grandes prémices. » (trad. J. Volpilhac-Lenthéric)

¹⁵ De même Plin. *epist.* 3, 13, 3 : *Nam inuenire praeclare, enuntiare magnifice interdum etiam barbari solent, disponere apte, figurare uarie nisi eruditis negatum est.* « En effet des pensées brillantes, des expressions qui font de l'effet, cela se trouve parfois même chez les barbares, tandis qu'une disposition judicieuse et des figures variées ne sont possibles qu'aux esprits cultivés. » (trad. H. Zehnacker modifiée)

Si cette structure est plus ancienne, elle ne paraît cependant pas antérieure à Ovide :

(16) Ov. *Pont.* 2, 2, 85-86 :

*His Messalinus quibus omnia cedere debent
primum laetitiae non negat esse locum.*

« À ceux devant qui tout doit céder, Messalinus ne refuse pas le premier rang dans l'allégresse. » (trad. J. André)

Le plus souvent le sujet qui refuse est un animé humain, mais ce peut être une entité et une chose en particulier pour des phénomènes naturels. L'emploi est d'abord poétique :

(17) Verg. *Aen.* 7, 8-9 :

*Aspirant aurae in noctem nec candida cursus
luna negat [...]*

« Les brises prolongent leur souffle dans la nuit, la lune claire n'est pas un obstacle à la course des navires »,

mais il se trouve en prose :

(18) Plin. *Nat.* 21, 5 :

cum terra flores negat [...] « quand la terre ne permet pas la floraison [...] »

2. 5. Conclusion sur la polysémie

Entre « nier l'existence de – dire que ne pas » et « refuser », l'écart n'est pas très important car les deux significations ont pour point commun que le sujet n'intègre pas dans son univers de croyance une assertion portant sur la réalité ou sur une possibilité qui répond à une attente. L'unité sémantique pourrait se formuler ainsi : « ne pas admettre la validité d'une proposition, qu'elle concerne un aspect de la réalité ou une possibilité ». Les deux valeurs ainsi fédérées forment une polysémie resserrée. Manifestation ultime de cette étroitesse de la polysémie, *negare* + accusatif peut signifier aussi bien « nier l'existence de, nier la vérité de » et « refuser quelque chose », tout comme *negare* + prop. inf. a les deux interprétations « dire que ne pas » et « refuser que ». Si une même construction porte deux valeurs distinctes, c'est que la différence de sens se fait dans le sémantisme du verbe, non dans sa syntaxe, et cela caractérise une polysémie interne¹⁶. Cette polysémie oriente l'étude de la synonymie car, selon les verbes concernés, la comparaison se fait de manière exclusive ou prépondérante sur l'une ou l'autre des deux valeurs centrales de *negare*.

¹⁶ cf. R. MARTIN (1992 : 89) ; CL. MOUSSY (2011 : 126-129). À l'inverse, seule la construction avec l'infinitif est spécifique du sens de « refuser de ».

3. *NEGARE* ET *DICERE* NON AINSI QU'*INFITIAS* *IRE* – *INFITIARI*

Nego n'entre pas en relation de synonymie avec *non dico*, car celui-ci signifie « je ne dis pas que » et réalise une assertion négative tandis que *nego* signifie « je dis qu'il est faux que P » avec une négation modale réalisant un acte de négation, pour reprendre l'analyse d'A. Orlandini (2001 : 21 note 30). La comparaison sur cette négation modale concerne en revanche *negare* et *dicere* + proposition infinitive niée d'une part, *infitias ire* – *infitiari* d'autre part.

3. 1. *Dicere* + prop. inf. négative

Ch. Touratier a cette observation importante (1994 : 477) : « Le verbe *negare* a donc, quand il est construit avec une proposition subordonnée, le même sens que *dicere non* [...]. Il s'en distingue toutefois par le fait que la négation sémantique concerne toujours et exclusivement le contenu de la subordonnée qui l'accompagne, alors que la négation de la subordonnée de *dicere* pourrait ne nier qu'un constituant de cette subordonnée. » C'est en effet dans la subordonnée du seul *dicere* que s'opèrent des oppositions du type A / non B pour un constituant, avec une disjonction marquée par une pause rythmique :

(19) Cic. *Phil.* 11, 18 :

[...] *L. Philippus pro consulibus eum se mittere dixit, non pro consule.*

« [...] Lucius Philippus dit qu'il l'envoyait à la place des consuls, non comme proconsul. »

ou par une structure asyndétique :

(20) Sen. *epist.* 104, 24 :

'*Terribiles uisu formae letumque labosque*' : *egregie Vergilius noster non re dixit terribiles esse, sed uisu [...]*

« 'Formes terribles à voir, la mort et la souffrance.' Notre cher Virgile a fort bien dit que ces formes ne sont pas vraiment terribles, mais qu'elles sont terribles à voir [...] » ¹⁷.

Toutefois le parallèle entre les deux lexèmes oriente vers une autre différence, qui n'est pas du tout incompatible avec la précédente. Il n'est pas rare que le verbe *dicere* + prop. inf. négative soit accompagné d'informations sur le lieu de la prise de parole, sur la situation de

¹⁷ De même Cic. *Verr.* 2, 4, 46 ; *Arch.* 8 ; Sen. *Contr.* 1, 6, 9 ; 1, 7, 16 ; Plin. *Nat.* 37, 94 ; Quint. *inst.* 5, 10, 108.

communication¹⁸, ou encore d'un jugement du locuteur sur les propos eux-mêmes¹⁹. L'équivalent existe avec *negare*, mais il est manifestement beaucoup plus rare²⁰.

Que conclure de ceci ? Si *negare* et *dicere* + prop. inf. négative se retrouvent bien sûr pour signifier « dire que ne pas », *negare* se concentre sur « la négation modale, réalisant toujours une dénégation »²¹, tandis que *dicere* peut intégrer des informations sur la situation de discours qu'il institue. Deux verbes de parole certes, mais la parole est seulement celle d'un énoncé (*negare*), tandis qu'elle est en plus un objet de la narration (*dicere*). Expression d'une portée négative dans un cas, à quoi s'ajoute une mise en récit de cette expression dans l'autre.

3. 2. *Infitias ire – infitiari*

L'un et l'autre sont attestés dès Plaute, mais leur fréquence n'est pas la même (*infitias ire* : 28 occ. ; *infitiari* : 67 occ.).²² Il s'établit avec *negare* une relation de synonymie partielle car elle concerne seulement le sens de « nier ». Il peut y avoir un simple effet de *uariatio* :

(21) Cic. *Tull. frg.* 1 :

Damnum passum esse M. Tullium conuenit mihi cum aduersario, ui hominibus armatis rem gestam esse non infitiantur, a familia P. Fabi commissam negare non audent.

¹⁸ Cic. *dom.* 40 : [...] *idemque in contione dixit, ab Appio, tuo fratre, productus, te omnino, quod contra auspicia adoptatus esses, tribunum non fuisse.* « [...] et le même déclara à l'assemblée où ton frère Appius l'avait fait paraître, que, adopté au mépris des auspices, tu n'avais jamais été tribun. » (trad. P. Wuilleumier) ; Cic. *Caecin.* 30 : [...] *cum omnes ante eum dixissent testes armatos cum Aebutio fuisse compluris, solus dixit non fuisse.* « [...] tous les témoins précédents ayant dit qu'une foule de gens armés accompagnaient Ébutius, lui seul a affirmé qu'il n'y en avait pas. » (trad. A. Boulanger)

¹⁹ Cic. *fin.* 2, 21 : *Idque si ita dicit, non esse reprendendos luxuriosos, si sapientes sint, dicit absurde [...]* « Et quand il dit que les débauchés ne sont pas à reprendre, s'ils sont sages, il dit une absurdité [...] » (trad. J. Martha)

²⁰ Liv. 23, 7, 7 : *deinde, cum is ferociter negasset se iturum nec enim Hannibali ius esse in ciuem Campanum, concitatus ira Poenus comprehendit hominem uinctumque attrahi ad sese iussit.* « ensuite, comme celui-ci avait répondu fièrement qu'il n'irait pas, car Hannibal n'avait aucun droit sur un citoyen campanien, enflammé de colère, le Carthaginois ordonna d'arrêter l'homme et de le lui amener enchaîné. » (trad. P. Jal)

²¹ A. ORLANDINI (2005 : 145)

²² *Infitias ire* se lit surtout dans la comédie (Plaute : 10 occ. ; Térence : 2), ses emplois ailleurs sont très limités (Cicéron : 1 ; Tite-Live : 4 ; Quintilien : 3 ; Pline l'Ancien : 2 ; Sénèque : 1 ; Tacite : 1) et ils excluent la poésie. *Infitiari* est plus rare dans la comédie (Plaute : 3), plus représenté en prose (Cicéron : 23 ; Tite-Live : 7 ; Sénèque : 5) et il est aussi employé par les poètes (Lucrece : 2 ; Ovide : 9 ; Stace : 4).

« M. Tullius a souffert un dommage, ce dont mon adversaire convient avec moi ; cela a été commis par un coup de force venant d'hommes armés, ils ne le nient pas (*non infitiantur*) ; l'attentat a été perpétré par l'ensemble des esclaves de P. Fabius, ils n'osent pas le nier (*negare*). »²³.

Plus souvent cependant, une différence s'observe car *infitiari* s'emploie quand la dénégation est plus forte, plus large, plus importante par ses implications ou plus inattendue. La dénégation qui fonde une attitude générale est ainsi lexicalisée avec *infittias ire*, le point spécifique avec *negare* :

(22) Plaut. *Bacch.* 259-260 :
Primumdum infittias ire coepit filio,
negare se debere tibi triobolum.

« D'abord il a commencé par nier (*infittias ire*) à ton fils et à dire (*negare*) qu'il ne te devait pas un triobole »²⁴.

Negare s'emploie pour une première prédication, mais pour les conséquences importantes allant plus loin dans la négation est utilisé *infittias ire* :

(23) Sen. *const.* 3, 1 :
cum sapientem negastis seruum esse, idem non itis infittias et ueniturum
et imperata facturum et domino suo seruilia praestaturum ministeria.

« Quand vous avez dit que le sage n'est pas un esclave, vous ne contestez pas qu'il puisse être vendu, obéir aux ordres et accomplir pour un maître des besognes serviles. »²⁵.

Les circonstances éclairent aussi les différences entre les deux verbes, avec un usage d'*infitiari* pour une prise de position plus vigoureuse, plus inattendue. Si l'accusé d'ordinaire nie (*negare*), l'initiative de ne pas nier (*infitiari*) est plus rare et à ce titre, elle mérite d'être soulignée :

(24) Liv. 39, 12, 7-8, à propos de l'enquête sur les Bacchanales :
Iam id ipsum consul laudare quod infittiatam se non infittiaretur ; sed et
cetera eadem fide exprimeret. Neganti ultra quicquam scire, non
eandem dicere, si coarguatur ab alio, ac per se fatenti, ueniam aut
gratiam fore.

²³ De là un renforcement d'expression (Liv. 6, 40, 4) : *Quorum alterum neque nego neque infittias eo [...]* « Le premier point, ni je ne le nie, ni je ne le conteste [...] » De même Cic. *part.* 133.

²⁴ De même Gell. 12, 12, 1.

²⁵ De même Liv. 9, 9, 4 ; Quint. *inst.* 7, 3, 9.

« Le consul commença par louer le fait qu'elle ne niait pas avoir été initiée (*infitiaretur*) ; mais qu'elle exposât donc le reste avec autant de franchise. Elle ne bénéficierait pas, lui dit-il, si elle était dénoncée par quelqu'un d'autre alors qu'elle prétendait ne rien savoir de plus (*neganti*), des mêmes faveurs ou de la même indulgence qu'en faisant des aveux spontanés. » (trad. A.-M. Adam)²⁶.

Negare se dit de la personne qui déclare ne pas savoir quelque chose, mais résiste-t-elle sous la torture, c'est *infitiari* qui est utilisé :

(25) Liv. 40, 55, 7 : *De Philocle nihil certi uulgatum est : alii primo audaciter negantem, postquam in conspectum adductus sit Xychus, non ultra tetendisse, alii tormenta etiam infitiantem perpessum affirmant.*

« Sur le compte de Philoclès, on ne possède pas d'information certaine : certains affirment qu'il nia tout d'abord hardiment (*negantem*), mais qu'une fois confronté à Xychus, il n'insista pas davantage ; d'autres disent que, même sous la torture, il maintint jusqu'au bout ses dénégations (*infitiantem*). » (trad. Chr. Gouillart).

Une semblable gradation s'observe lorsque l'on prend en compte des emplois dans des occurrences séparées, mais à propos d'une même situation. Se jouer des faits qui crèvent les yeux est un des ressorts de la comédie, souvent exprimé par *negare* :

(26) Plaut. *Mil.* 556 :

[...] *Vidi ; cur negem quod uiderim ?*

« Je l'ai vu ; pourquoi nierais-je ce que j'ai vu ? »,

mais l'autre série se dit d'une persévérance immodérée en la matière :

(27) Plaut. *Mil.* 188 :

Siquidem centiens hic uisa sit, tamen infitias eat.

« Même si elle a été vue cent fois, qu'elle nie cependant. »

De même dans les discours, l'on distinguera le fait général de nier - *negare* - ce qui est avéré :

(28) Cic. *part.* 104 :

Nemo enim eius, quod negat factum, rationem potest aut debet [...] reddere.

« Personne en effet ne peut ou ne doit expliquer le fait qu'il nie. »

et la capacité à nier sous la torture - *infitiari* :

(29) Cic. *part.* 50 :

[...] *dolorem fugientes multi in tormentis ementiti persaepe sint morique maluerint falsum fatendo, quam uero infitiando dolere.*

²⁶ De même Cic. *de orat.* 1, 181-182.

« [...] pour fuir la douleur, bien des gens ont souvent menti à la torture et ont mieux aimé faire un faux aveu et mourir que de nier la vérité et de souffrir. »

Le jeu avec l'infidélité est un thème de la poésie élégiaque et savoir la nier ponctuellement est une tactique classique - *negare* -, mais l'ardeur amoureuse retrouvée est un démenti plus puissant - *infitiari* :

(30) Ov. *ars* 2, 409 sq. :

*Quae bene celaris, siquae tamen acta patebunt,
illa, licet pateant, tu tamen usque nega [...]
Sed lateri ne parce tuo ; pax omnia in uno est ;
concubitu prior est infitianda Venus.*

« Si tes actes, quoique bien cachés, viennent à se découvrir, même découverts, nie-les jusqu'au bout (*nega*) [...] Mais n'épargne pas tes reins ; la paix est à ce seul prix : c'est par le lit que tu dois démentir (*infitianda*) avoir auparavant fait l'amour. »

Par rapport à *negare*, les lexèmes *infittias ire* et *infitiari* expriment plus qu'un refus, un rejet, qui constitue souvent une étape dans l'affirmation de soi face à des circonstances qui se font plus pressantes, plus oppressantes. Sur la base *fat-* qui est celle de *confiteor* - *fateor*, la base *in-fit-* signifie au propre « ne pas reconnaître », et la séquence formée du verbe « aller » et de l'accusatif à valeur latine *infittias*²⁷ conduit à associer les sèmes de mouvement et de rejet de la réalité, ce qui rend compte assez bien de cette idée d'opposition radicale qui expliquerait alors ce degré supérieur dans la dénégation. La même valeur est celle du dérivé *infitiari*. Un équivalent approximatif serait donné par le fr. *aller à l'encontre de*.

4. NEGARE ET ABNUERE – RENUERE

Avec leurs significations premières respectives de « dire non » et « aller à l'encontre de » *negare* et *infittias ire* - *infitiari* sont des verbes de parole, mais si *abnuere* les rejoint dans le même champ lexical de la négation et du refus, c'est sur la base d'une valeur première différente, car il exprime au propre le geste, non la parole selon une étymologie bien connue :

(31) Gell. 10, 4, 4 :

[...] *sicuti cum adnuimus et abnuimus, motus quidam ille uel capitis uel oculorum a natura rei quam significat non abhorret [...]*

²⁷ Voir G. SERBAT 1996 : 162-163. Cf *suppetias ire* de Bell. Afr. 39, 4 : [...] *ex acie instructa equitatus sui prope totum dextrum cornu auertit atque suis fugientibus suppetias ire contendit*. « [...] il préleva sur son dispositif de cavalerie presque toute l'aile droite et se hâta d'aller soutenir ses soldats en fuite. »

« [...] de même que quand nous approuvons ou désapprouvons d'un signe, cette sorte de mouvement de la tête ou des yeux n'est pas sans rapport avec la nature de ce qu'il indique [...] » (trad. R. Marache)

De fait, le signe de tête dénoté par *abnuere* équivaut alors à une dénégation, à un refus²⁸ en raison de la valeur d'éloignement exprimée par le préverbe *ab-*, opposé au rapprochement exprimé par *ad-* de *adnuo* « faire un signe d'approbation, approuver ». Les couples *abnuo* – *adnuo* et *nego* – *aio* sont parallèles comme le sont les langages du geste et de la parole.

4. 1. *Abnuere*

Le verbe est attesté dès Plaute et durant la période il a 160 occurrences. Il est présent chez à peu près tous les auteurs et dans tous les genres de textes, mais quelques faits marquants sont à relever. Il est rare dans la comédie (Plaute : 3 occ.), de façon assez étonnante, il est très rare chez Cicéron (4 occ.), il est plus représenté chez les historiens (Salluste : 8 ; Tite-Live : 59 ; Tacite : 55) et il a un certain emploi dans le style noble, même s'il n'est pas très élevé, chez Virgile (3), Valérius Flaccus (2), Silius Italicus (8), Stace (3) ainsi que dans les tragédies de Sénèque (13), alors qu'il est absent de l'œuvre en prose de ce philosophe.

Les occurrences d'*abnuere* au sens de « dire que ne pas / nier l'existence de », représentent un tiers du total et il ne paraît pas y avoir de différences notables avec l'emploi correspondant de *negare*.

Au sens de « refuser » *abnuere* est assurément semblable à *negare*²⁹, mais il existe une différence qui concerne plus particulièrement la nature de la

²⁸ Plaut. *Cap.* 480-481 :

[...] *Quasi muti silent,*

neque me rident. 'Vbi cenamus una ?' inquam. Atque illi abnuunt.

« Ils ne soufflent mot comme des muets et ne rient pas de mon propos. 'Chez qui soupens-nous ?' ajouté-je. Et eux de me faire signe que non. » (trad. A. Ernout, CUF) ; de même Plaut. *Trin.* 4 ; Ov. *trist.* 5, 10, 41 ; Liv. 36, 34, 6.

²⁹ *Abnuere* partage avec *negare* les différentes constructions, l'accusatif pour « refuser quelque chose » :

Sall. *Iug.* 68, 3 : [...] *militēs fessos et iam abnuentis omnia* « [...] des soldats épuisés et qui désormais refusent tout », l'accusatif et le datif pour « refuser quelque chose à quelqu'un » (Cic. *fat.* 3 : *nihil [...] umquam abnuī meo studio uoluntas tua.* « jamais ta bienveillance n'a rien refusé à mon désir. »

l'infinitif pour « refuser de » :

Liv. 22, 13, 11 : [...] *nec abnuebant [...] melioribus parere* « et ils ne refusaient pas d'obéir aux meilleurs »

et la subordination en *quin* : Tac. *ann.* 13, 14, 3 : *non abnuere se quin cuncta infelicis domus mala patefierent.* « elle ne refusa pas que soient mis au grand jour tous les malheurs d'une maison infortunée. » (trad. P. Wuilleumier, CUF)

chose refusée. Comme il n'est pas possible de confronter toutes les applications référentielles des deux verbes en la matière, a été retenue comme témoin la comparaison de *negare* et d'*abnuere* pour l'expression chez Tite-Live des refus qui se manifestent dans la vie politique et dans l'action militaire. *Abnuere* s'applique plutôt à un refus face à l'injonction d'une autorité qui, dans le cadre de ses attributions, donne des ordres qui concernent par exemple une levée de troupe³⁰, un serment³¹, la conduite des opérations appuyée sur la prise des auspices³², le tribut dû aux vainqueurs³³. Face aux contraintes absolues de la situation, le refus de s'y plier est encore exprimé par *abnuere*, qu'il s'agisse de ne pas engager le combat après une provocation³⁴ ou malgré la pression de l'adversaire³⁵.

En revanche, la structure *negare* + proposition inf. signifiant « refuser que quelque chose se fasse », qui est déjà plus récente (Ov +) dans la polysémie de *negare* et qui n'est pas beaucoup attestée (voir *supra* p. 7), n'existe pas pour *abnuere*.

³⁰ Liv. 3, 38, 10, à propos d'une levée décidée par les décemvirs : *iam caput fieri libertatem repentium, si se plebs comitem senatui det et quemadmodum patres uocati non coeant in senatum, sic plebs abnuat dilectum*. « [...] c'était désormais le début pour ceux qui revendiquent la liberté, si la plèbe se range aux côtés du sénat et si, tout comme les pères avaient refusé de se rendre à la convocation, elle refuse de s'enrôler. »

³¹ Liv. 10, 38, 11 : *Id primo quidam abnuentes iuratos se obruncati circa altaria sunt, iacentes deinde inter stragem uictimarum documento ceteris fuere, ne abnuerent*. « Au début, certains qui refusaient de prêter serment furent égorgés sur les autels et jetés ensuite au milieu des victimes immolées, ils montrèrent à tous les autres qu'il ne fallait pas refuser. »

³² Liv. 28, 27, 3-4 : [...] *uos [...] quos ne quo nomine quidem appellare debeam scio, Ciues ? [...] an milites ? qui imperium auspiciumque abnuistis, sacramenti religionem rupistis*. « [...] vous que je ne sais même pas de quel nom appeler – compatriotes ? [...] soldats ? vous qui avez dit non à l'autorité militaire et au droit d'auspices, vous qui avez rompu le lien sacré du serment [...] » (trad. P. Jal). De même 8, 2, 9 ; 24, 29, 2 ; 31, 40, 3 ; 35, 51, 10 ; 37, 48, 4.

³³ Liv. 38, 16, 13 : [...] *tantusque terror eorum nominis erat, multitudine etiam magna subole aucta, ut Syriae quoque ad postremum reges stipendium dare non abnuerent*. « [...] et telle était la crainte inspirée par leur renom, avec une grande fécondité qui accroissait leur nombre, qu'à la fin même les rois de Syrie ne refusèrent pas de leur payer tribut. » (trad. R. Adam)

³⁴ Liv. 7, 10, 1, en réponse à l'arrogance du gaulois : *Diu inter primores iuuenum Romanorum silentium fuit, cum et abnuere certamen uererentur et praecipuam sortem periculi petere nollent*. « Longtemps, les plus braves des jeunes Romains gardèrent le silence, car, s'ils avaient honte de refuser le combat, ils ne voulaient pas non plus s'offrir par préférence à courir un risque aussi périlleux. » (trad. R. Bloch)

³⁵ Tite-Live 8, 2, 9 : *Latinos Campanosque, si sub dicione populi Romani essent, pro imperio arcerent Samniti agro ; sin imperium abnuerent, armis coercerent*. « Si les Latins et les Campaniens étaient vraiment sujets du peuple romain, ce dernier devrait de par son autorité souveraine les écarter du territoire samnite et, s'ils méconnaissaient cette autorité, les contraindre par les armes. »

En revanche est employé *negare*, lorsque le refus se fait non plus face à ce qui est imposé par une autorité ou par les nécessités de la situation, mais face à ce qui est demandé, par exemple une aide militaire³⁶, le rachat des prisonniers³⁷, l'attribution du triomphe³⁸ et l'élection au consulat³⁹.

L'on s'oriente ainsi vers une tendance à distinguer « refuser une demande » (*negare*) et « refuser de se plier à un ordre ou une contrainte (*abnuere*) ». Il en résulte des effets stylistiques. Considérons ce passage de Tite-Live au sujet du futur Brutus :

(32) Liv. 1, 56, 8 :

Ergo ex industria factus ad imitationem stultitiae, cum se suaque praedae esse regi sineret, Bruti quoque haud abnuat cognomen, ut sub eius obtentu cognominis liberator ille populi Romani animus latens opperiretur tempora sua.

« Il s'appliqua donc à contrefaire l'imbécile, laissa le roi disposer de sa personne et de ses biens et ne refusa même pas le surnom de Brutus : ainsi caché à l'abri de ce surnom, ce grand cœur, cet illustre libérateur du peuple romain attendait son heure. » (trad. G. Baillet)

Quand le jeune homme paraît stupide aux yeux de Tarquin, il subit la volonté du roi qui le dépouille de ses biens et de ses droits, il ne refuse pas le surnom (*Bruti quoque haud abnuat cognomen*), mais, ainsi exprimée, l'impossibilité du refus qui paraît s'inscrire dans une logique de soumission est en fait une ruse constituant le premier pas vers la conquête de la liberté.

4. 2. *Renuere*

Renuere, qui se lit pour la première fois chez Cicéron, est bien sûr proche d'*abnuere* car il exprime au propre le signe qui sur le visage manifeste le

³⁶ Tite-Live 5, 17, 6, réponse des Étrusques à une demande d'union : *responsum est antea se id Veientibus negasse, quia [...]* « ils répondirent qu'ils avaient auparavant refusé cela aux Véiens parce que ceux-ci [...] » ; de même 4, 24, 2 ; 5, 1, 6 ; 5, 6, 12.

³⁷ Liv. 25, 6, 14, message des survivants de Cannes au sénat : *Cum captiuis redemptio negabatur, nos uolgo homines laudabant quod rei publicae nos reseruassemus, quod ad consulem Venusiam redissemus et speciem iusti exercitus fecissemus.* « Lorsqu'on refusait aux prisonniers de les racheter, tout le monde nous louait de nous être conservés pour la république, d'être revenus à Venouse auprès du consul et d'avoir reconstitué un semblant d'armée régulière [...]» (trad. Fab. Nicolet-Croizat)

³⁸ Liv. 10, 37, 6 : *Ob hasce res gestas consul cum triumphum a senatu petisset uideretque [...] sibi quoque negare triumphum.* « Le consul demanda pour ces succès le triomphe au sénat et vit [...] qu'il était refusé à lui aussi. » ; de même 26, 21, 3 ; 38, 49, 4 ; 45, 39, 9.

³⁹ Liv. 35, 24, 5 : *P. Scipioni, ut dilatatum uiro tali, non negatum honorem appareret, consulatus datus est. [...]* « Ce fut à Publius, pour faire voir qu'à un tel homme on avait différé, non refusé d'accorder cette charge, qu'on donna le consulat [...] »

refus⁴⁰ et de là le refus proprement dit. À la différence d'*abnuere*, *renuere* est bien plus rare avec une trentaine d'occurrences, qui se trouvent moins en prose (Cicéron : 2 occurrences : Quintilien : 3 ; Pline l'Ancien : 1 ; Tacite : 2 ; Suétone : 1) qu'en poésie (Tibulle : 1 ; Horace : 2 ; Ovide : 3 ; Stace : 2 ; Martial : 1 ; Stace : 2), avec un usage plus marqué chez Silius Italicus (12). Il est évidemment très proche de *negare* avec lequel il peut faire écho :

(33) Ov. *am.* 2, 8, 23-26 :

Quid renuis fingisque nouos, ingrata, timores ?

Vnum est e dominis emeruisse satis.

Quod si stulta negas, index anteacta fatebor

et ueniam culpae proditor ipse meae

« Pourquoi refuser (*renuis*), ingrate, et inventer de nouvelles craintes ? C'est assez d'avoir obligé l'un de tes maîtres. Si tu es assez sotte pour me refuser (*negas*), c'est moi qui dénoncerai le passé et qui viendrai moi-même révéler ma faute. »⁴¹,

et, au sein du groupe morphosémantique formé sur la base *nu-*, il est l'antonyme d'*adnuere* :

(34) Quint. *inst.* 11, 3, 79, à propos des sourcils :

Adnuendi quoque et renuendi ratione demittuntur aut adleuantur.

« De même, pour dire oui ou non, on les baisse ou on les hausse. »

(trad. J. Cousin)⁴²,

mais sa rareté même lui confère un usage marqué.

Il s'emploie en particulier lorsque le sujet manifeste un refus en s'appuyant sur une position d'autorité. Telle est la nuance observée dès Cicéron quand il applique le verbe à un refus qui se donne les apparences de la légitimité :

(35) Cic. *Rab. Post.* 36, à propos d'une déposition de Grecs sur une somme d'argent :

[...] quibus superciliis renuentes huic decem milium crimini ! Iam nostis insulsitatem Graecorum [...]

« [...] avec quelle hauteur ils repoussaient l'accusation relative aux dix mille talents ! Maintenant vous connaissez l'impertinence des Grecs [...] ».

Un refus plein d'assurance devient de la complaisance lorsqu'il est nié :

(36) Cic. *Cael.* 27 :

[...] si fas est defendi a me eum, qui nullum conuiuium renuerit, qui unguenta sumpserit, qui Baias uiderit.

⁴⁰ Ov. *epist.* 17, 91 :

Crederet me tamen hoc oculo renuente negaui

« Par un geste négatif des yeux, j'ai refusé d'y croire. »

⁴¹ De même Hor. *epist.* 1, 16,49.

⁴² De même Quint. *inst.* 11, 3, 71.

« [...] si vraiment la morale me permet de défendre un homme qui n'a jamais refusé un dîner, qui a fait usage de parfums, qui a visité Baies. »

L'autorité qui refuse est encore celle d'un dieu⁴³ ou d'un homme qui détient un pouvoir comme le princeps⁴⁴. Si l'opposition et le refus exprimés par *renuere* s'appuient sur une position prééminente⁴⁵, il en résulte souvent des conséquences importantes et un retournement des situations, telle cette réaction de César qui déclenche l'assaut des meurtriers :

(37) Suet. *Caes.* 82, 1 : [...] *ilicoque Cimber Tillius, qui primas partes susceperat, quasi aliquid rogaturus propius accessit renuentique et gestu in aliud tempus differenti ab utroque umero togam adprehendit.*
« [...] et aussitôt Tillius Cimber, qui s'était chargé du premier rôle, s'approcha davantage comme pour lui demander une faveur ; mais comme César refusait et le renvoyait d'un geste à un autre moment, il saisit sa toge aux deux épaules. »,

ou encore cette alliance d'Achille avec la famille de Lycomède, dont le rejet serait un déshonneur :

(38) Stat *Ach.* 1, 901-903 :
[...] *An gens humilis tibi degeneresque uidemur ?
Non renuis ? Iunge ergo manus et concipe foedus
atque ignosce tuis [...]*

« Sommes-nous à tes yeux d'une race inférieure et indigne ? Tu ne refuses pas ? Joins donc nos mains, prononce la formule de l'alliance et pardonne aux tiens [...] » (trad. J. Méheust).

Le verbe s'emploie ainsi dans des passages à tonalité pathétique⁴⁶.

Avec ses nuances propres, le sens de « refuser, s'opposer à ce que » est le seul attesté sur la période qui va de Cicéron à Tacite et c'est seulement à partir de Tertullien que le verbe prend en plus le sens de « dire que ne pas, nier que » :

⁴³ Tib. 1, 5, 19-20 :

*At mihi felicem uitam, si salua fuisses,
fingebam demens, sed renuente deo.*

« Mais j'imaginai une vie heureuse, si tu avais été sauve, fou que j'étais, puisque le dieu s'y opposait. »

⁴⁴ Tac. *ann.* 1, 76, 1, à propos des débordements du Tibre : *Igitur censuit Asinius Gallus ut libri Sibyllini adirentur. Renuit Tiberius, perinde diuina humanaque obtegens [...]* « Aussi Asinius Gallus proposa-t-il de consulter les livres sibyllins. Tibère refusa, aussi mystérieux en religion qu'en politique [...] » (trad. P. Wuilleumier)

⁴⁵ De même Ov. *met.* 8, 324 ; Stat. *silv.* 1, 2, 185 ; Sil. 10, 49 ; 14, 454 ; Mart. 2, 14, 14 ; Pers. 6, 62.

⁴⁶ De même Plin. *Nat.* 8, 12 ; Quint. *inst.* 11, 3, 67 ; Tac. *ann.* 15, 58, 4 ; Sil. 10, 480 ; 17, 24.

(39) Tert. *apol.* 23, 14, à propos des démons :

Renuant ob malitiam praedamnatos se in eundem iudicii diem cum omnibus cultoribus et operatoribus suis. « Qu'ils nient qu'en raison de leur malice ils ont été condamnés d'avance pour le même jour du jugement, avec tous leurs adorateurs et leurs serviteurs. »

Il reste à expliquer le sémantisme de *renuere* « refuser ». La valeur d'inversion du procès marquée par *re-* est bien illustrée par des couples comme *claudere* « fermer » - *recludere* « ouvrir », mais un tel schéma n'est pas applicable ici car le simple *nuere* n'est pas attesté. Il ~~alors faut~~ faut alors supposer que, dans *re-nuere* « refuser », la valeur d'inversion de *re-*⁴⁷ porte sur la base radicale *-nuere* qui a elle-même concentré le sémantisme d'*abnuere* « donner son approbation »⁴⁸.

5. NEGARE ET RECUSARE

Durant la période concernée, *recusare* a environ 480 occurrences. Autant *negare* est le terme général, autant *recusare* présente certaines particularités : il est rare à l'époque préclassique, et à la différence d'*abnuere*, *recusare* est usuel chez Cicéron (160 occ.) et chez César (23), mais il est plus rare que lui chez Tacite (8 occ.).

À en juger par les témoignages du latin préclassique, *recusare* paraît avoir d'abord un usage juridique « opposer une protestation contre une accusation ». Cet emploi est à comprendre dans une relation d'antonymie par rapport à *accusare* « mettre en cause » : d'*accusare* à *recusare* le sens de « mettre en cause » passe du préverbe *accusare* à la base radicale de *re-cusare* et le préverbe *re-* exprime le mouvement de réaction contre la mise en cause, d'où le sens de « protester contre une mise en cause ». À cette valeur assez rare correspondent des constructions spécifiques, en l'occurrence des compléments prépositionnels introduits par *contra* :

(40) Plaut. *Poen.* 1353-1355 :

LY. [...] *Sume hinc quid lubet.*

Collo rem soluam iam omnibus quasi baiolus.

AG. *Numquid recusas contra me ?*

LY *Haud uerbum quidem*

« Leloup. Prends ici tout ce que tu voudras. Je paierai tout le monde avec mes épaules, comme un portefaix. --- Agorastoclès. Est-ce que tu protestes contre ma demande ? --- Leloup. Pas un mot ! » (trad. P. Grimal)

⁴⁷ Sur la valeur de *re-*, cf. Cl. Moussy (2011 : 178-179).

⁴⁸ Sur ces relations, voir Cl. MOUSSY (2010 : 158-160 et 181-183) ; sur le rôle sémantique des préverbes, voir J.-F. THOMAS 2012 : 66-67.

et par *de* :

(41) Cic. *Verr.* II, 3, 224 :

Quis erit [...] tam fautor ordinis, qui de transferendis iudiciis possit recusare ?

« Qui [...] soutiendra votre ordre avec assez d'ardeur pour pouvoir conduire une réclamation sur la translation du pouvoir judiciaire ? »

Cet emploi s'applique à des procédures judiciaires et, comme souvent, il est utilisé par transposition pour parler de situations de la vie quotidienne (exemple de Plaute) ou relevant d'autres domaines :

(42) Caes. *Gall.* 1, 44, 4 : [...] *iniquum esse de stipendio recusare.* « [...] il est injuste d'avoir une position contraire sur le tribut. »

L'équivalent de *recusare de / contra* n'est pas attesté pour *negare*.

La remise en question est la base d'une évolution sémantique quand elle ne réagit plus à un reproche mais à une demande. Les constructions sont alors différentes car ce sur quoi se focalise le refus est exprimé par un accusatif :

(43) Ter. *Hec.* 295 :

Tamen numquam ausus sum recusare eam quam mihi obtrudit pater

« Pourtant je n'ai pas un instant osé refuser celle que mon père m'imposait. » (trad. J. Marouzeau)

et par la complétive en *quin* :

(44) Plaut. *Curc.* 164 :

Assum ; nam si absim, haud recusem quin mihi male sit, mel meum.

« Je suis là ; si je faisais défaut, je me laisserais volontiers condamner, mon doux miel. » (trad. P. Grimal)

Si la construction avec l'accusatif est commune à *recusare* et à *negare*, celle avec *quin* est bien plus usuelle avec *recusare*, au point que l'exemple de *non negare quin* est sans doute dû à l'influence de *non recusare quin*⁴⁹.

Il y a plus cependant. Les deux verbes partagent la construction avec l'infinitif au sens de « refuser de », mais la langue dit plus souvent *X negat + inf.*, attesté dès Plaute⁵⁰, pour « X refuse de » et *X non recusat + inf.* « X ne refuse pas de »⁵¹, structure d'ailleurs plus ancienne (Cic. +) que *X recusat + inf.* (Virg. +)⁵². Avec l'infinitif, lorsque le refus est affirmé, s'utilise

⁴⁹ Cf. *supra* p. 6 ; cf. F. FLECK (2008 : 287, 379)

⁵⁰ Plaut. *Cas.* 698 ; cf. *supra* p. 5.

⁵¹ Cic. *Phil.* 8, 25 : *Vtramque prouinciam, inquit, remitto, exercitum depono, priuatus esse non recuso.* « Je renonce aux deux provinces, dit-il, je congédie mon armée, je ne me refuse pas à une vie privée. » (trad. P. Wuilleumier)

⁵² Verg. *Aen.* 2, 126-127 :

*Bis quinos silet ille dies tectusque recusat
prodere uoce sua quemquam aut opponere morti.*

d'abord *negare* ; lorsque le refus est nié, *non recusare* est plus courant. L'explication n'est pas évidente. Il est possible que l'usage plus courant de *non recusare* + inf. soit lié à l'usage lui-même plus courant de *non recusare quin*, plus ancien et plus fréquent (Plt.+ ; 19 occ.) que *recusare ne* (Cic. + ; 12 occ.). Quant au nombre plus important d'occurrences de *non recusare quin*, il se rattache à un phénomène plus général, l'emploi de *quin* pour introduire des complétives ayant une force illocutoire déclarative, bien mis en évidence par Anna Orlandini⁵³.

Au-delà des différences de fréquence se pose la question d'une nuance sémantique distinguant *recusare* et *negare* au sens de « refuser ». La plupart des contextes de *recusare* mettent en évidence la position d'un sujet qui se refuse à faire quelque chose ou qui refuse qu'une chose se réalise, parce qu'il est dans une situation qui le lui permet ou qui le contraint, mais sans qu'il ait forcément le pouvoir que donne la parole :

(45) Cic. *Cluent.* 150 : *Deinde quis umquam hoc senator recusavit ne, cum altiozem gradum dignitatis beneficio populi Romani esset consecutus, eo se putaret durioribus legum condicionibus uti oportere ?*
« Y eut-il jamais un sénateur ayant obtenu grâce au peuple Romain un rang plus élevé dans l'État, pour ne pas vouloir être soumis à des restrictions légales d'autant plus sévères ? »⁵⁴.

Avec *negare*, la volonté de ne pas voir se réaliser la situation tire toute sa force de la mise en paroles comme l'ont montré les exemples précédents⁵⁵. L'on retrouve la différence de construction entre les *uerba recusandi* - *impediendi* avec *quin* et les *uerba dicendi* avec la proposition infinitive.

Il convient de terminer par un point d'histoire. L'idée d'opposition et donc de refus est à la base du sémantisme du fr. *recuser* issu par emprunt de *recusare*, mais le même *recusare* est à l'origine de l'a. fr. *reüser* - *ruser* « repousser, reculer, écarter, se reculer, s'écarter » encore attesté au 17^{ème} (*se ruser* « s'écarter »). Le substantif *ruse* est un déverbatif de *ruser* qui désigne d'abord le détour et le recul que le gibier fait afin d'écarter les chiens et les chasseurs et de les prendre en défaut, puis il prend son sens moderne « artifice pour tromper » et devient la base du nouveau verbe *ruser*. Or le même *recusare* est à l'origine d'un troisième verbe : *recusare*, croisé avec *refutare* « réfuter », est à la base du fr. *refuser*.

« Dix jours durant, le devin se tait, cachant son jeu, il refuse de désigner lui-même personne pour l'envoyer à la mort. » (trad. J. Perret)

⁵³ cf. A. ORLANDINI (2001 : 89-93)

⁵⁴ De même Cic. *Verr.* II, 5, 141 ; *Cluent.* 154 ; *de orat.* I, 166 ; *off.* 3, 100 ; *Att.* 15, 21, 1 ; *fam.* I, 9, 12 ; *Sen Contr.* 7, 8, 10 ; *Liv.* 34, 3, 3 ; 43, 17, 7 ; *Sen. cons. M.* 24, 1 ; *Plin. epist.* 3, 6, 2.

⁵⁵ cf. *supra* p. 2-5.

6. Conclusion

L'on soulignera la richesse du champ lexical derrière les traductions quelque peu stéréotypées. La formation même de *negare* rend compte de son emploi qui lie le dire et le faire dans les significations « dire que ne pas, nier l'existence de » et « refuser ». Il y a là un phénomène de polysémie. Le sens de « dire que ne pas – nier l'existence de » relève de la prise de position sur ce qui est, le sens de « refuser quelque chose à quelqu'un, refuser de, refuser que » est une prise de position contre ce qui pourrait se produire. Cette distinction s'incarne dans la spécialisation de l'infinitif pour « refuser ». L'ancrage de la polysémie sur la construction conduit à la considérer comme externe, mais cette qualification n'est pas absolue, loin de là, car apparaissent des occurrences de *negare* + prop. inf. « refuser que » et *negare* + acc. « refuser quelque chose » à côté des emplois plus courants de ces structures pour « dire que ne pas » et « nier l'existence de », si bien que cette dualité oriente vers une polysémie interne. Elle trouve son unité dans l'idée que le sujet n'admet pas dans son univers de croyance une assertion portant sur la réalité ou une possibilité qui répond à une attente. Les radicaux à l'origine des autres verbes du champ lexical sont d'origine fort diverse car la base exprime la parole (*infitias ire, infitari*), la portée de la parole dans un cadre conflictuel (*recusare*), le geste de la tête (*abnuere, renuere*). Les 'synonymes' présentent des différences d'usage et des tendances d'emploi : insistance sur les enjeux de la négation (*infitias ire – infitari*), mise en évidence de la manière de parler et de la situation où le sujet « dit que ne pas » (*dicere* + prop. inf. avec négation), refus face à l'injonction d'une autorité plutôt que réponse à une demande (*abnuere*), refus en position d'autorité (*renuere*) caractérisation du refus comme force d'opposition (*recusare*) plus que comme prise de parole (*negare*). Toutes ces nuances, qui n'ont évidemment rien de systématique, tiennent à ce que la négation et le refus ne sont pas de simples assertions, mais visent à produire un effet sur l'autre pour le convaincre.

Références

BENVENISTE, Émile, 1966, *Problèmes de linguistique générale*, Paris, Gallimard.

FLECK, Frédérique, 2008, *Interrogation, coordination et subordination. Le latin quin*, Paris, PUPS.

FRUYT, Michèle, 1997, « Les verbes délocutifs selon É. Benveniste », in : *Émile Benveniste. Vingt ans après*, numéro thématique de *Linx*, 9, 61-71.

FRUYT Michèle, 2008, « Origine de la négation *nē* dans lat. *nē ... quidem, nēquam, nēququam* », *La négation en latin, Revue de Linguistique Latine du Centre Alfred Ernout. De lingua latina*, 1.

MARTIN, Robert, 1992, *Pour une logique du sens*, Paris, PUF.

MOUSSY, Claude, 2010, *Synonymie et antonymie en latin*, Paris, L'Harmattan.

MOUSSY, Claude, 2011, *La polysémie en latin*, Paris, PUPS.

ORLANDINI, Anna, 2001, *Grammaire fondamentale du latin. Tome VIII. Négation et argumentation en latin*, Louvain-Paris, Peeters.

ORLANDINI, Anna, 2005, « La négation *non* et autres quantifieurs négatifs en latin », *Lalies*, 25, 143-162.

ORLANDINI, Anna et POCETTI, Paolo, 2010, « Due verbi delocutivi tra semantica et pragmatica : *autumare* e *negare* », in : Peter Anreiter und Manfred Kienpointner (eds.), *Latin Linguistics Today. Akten des 15. Internationalen Kolloquiums zur Lateinischen Linguistik*, Innsbruck 4-9 April 2009, Innsbrucker Beiträge zur Sprachwissenschaft, Innsbruck, 2010, 447-459.

SERBAT, Guy, 1996, *Grammaire fondamentale du latin. Tome VI. L'emploi des cas en latin*, Louvain-Paris, Peeters.

THOMAS, Jean-François, 2012, « Sur le développement sémantique des composés et des préverbés latins », in : M. Biraud (éd.), *(Dis)continuité en linguistique latine et grecque. Hommage à Chantal Kircher-Durand*, Paris, L'Harmattan, 59-69.

THOMAS, Jean-François, 2014, article *negare*, in : *DHELL – Dictionnaire*.

TOURATIER, Christian, 1994, *Syntaxe latine*, Louvain-la Neuve, Peeters.